

**Service Enseignement - Affaires Scolaires - Attribution de subventions
aux associations péri-scolaires pour 1998**

M. LE MAIRE, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer au titre de l'année 1998, les subventions suivantes aux associations péri-scolaires ci-après désignées :

Enseignement du premier degré

Pupilles du Doubs	9 000 F
Fédération des Conseils de Parents d'Elèves (FCPE)	12 975 F
Parents d'Elèves de l'Ecole Publique (PEEP)	4 325 F
Union des Délégués Départementaux de l'Education Nationale du Doubs (UDDEND)	1 000 F
Total	27 300 F

La dépense totale, soit 27 300 F sera imputée au chapitre 92.11.6574.21100 du budget primitif.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins deux abstentions, adopte ces propositions.

Récépissé préfectoral du 29 juin 1998.